



Le 24 avril 2023

Ref : I-2023-04-00184

Objet : Appel à manifestation d'intérêt pour la participation au salon Tech&Bio 2023

A l'occasion du salon Tech&Bio des 20 et 21 septembre 2023 organisé à Bourg-Lès-Valence dans la Drôme, la CAP-NC souhaite organiser une mission de 9 jours du 15 au 23 septembre 2023, afin de participer au salon et d'effectuer des visites d'exploitations variées en lien avec les thématiques du salon.

La CAP-NC propose aux personnes intéressées par cette mission de répondre au présent appel à manifestation d'intérêt.

Toutes les informations sur cet événement international sont sur www.tech-n-bio.com

Qui peut répondre à cet appel à manifestation d'intérêt :

- Les ressortissants agriculteurs de la CAP-NC ;

Comment postuler ?

Si vous souhaitez participer, merci de nous transmettre :

- Le formulaire de candidature dûment complété ;
- L'annexe 1 dûment complétée ;
- Un passeport valide plus de 6 mois après les dates de voyage.

Les candidats devront être à jour des formalités au registre.

Dépôt des candidatures

Vos candidatures devront être envoyées au plus tard le **12 mai 2023 à 16h30**, uniquement par mail à l'adresse consultation@cap-nc.nc

Critères d'analyse des candidatures.

Chaque candidature sera analysée par un comité.

Critères éliminatoires :

- Passeport non valide au-delà de 6 mois après les dates de voyage ;
- Incapacité d'acheter le billet d'avion ;
- Formalités au registre non effectuées ;
- Dossier incomplet ou hors délai.





Critères d'analyses :

- Profils, motivations ;
- Si des candidatures sont jugées équivalentes, la première parvenue à la CAP-NC sera retenue ;
- Candidat relevant d'une filière figurant au programme du salon Tech&Bio 2023.

Obligations des membres de la délégation

Si vous êtes retenu, vous devrez présenter **votre billet d'avion validé dans les 15 jours** suivant l'information d'intégration à la délégation. Passé ce délai, le suivant sur la liste sera intégré à la délégation et votre candidature sera donc définitivement écartée.

Prise en charge de la CAP-NC

La CAP-NC organisera le programme du déplacement et prendra en charge l'hébergement, les frais de transport sur place ainsi que les petits déjeuners et diners **(dans la limite de 200 000 francs par personne)**.